

2021
2022

Guide de l'enfance et de la famille

Sommaire

0-3 ans p.5

3-11 ans p.8

11-14 ans p.13

+ 14 ans p.14

Prévention médiation p.16

Famille p.17

Vie culturelle et associative p.18

Les démarches p.20

Attention : toutes les informations contenues dans ce guide sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution de la crise sanitaire, en particulier les conditions d'accueil (horaires, activités, modalités de réservation...).

Chers parents, chères familles,

Pour la deuxième année consécutive, la rentrée scolaire se prépare dans un contexte d'incertitudes liées à l'évolution de la Covid 19.

La priorité de la Municipalité est de protéger les Saint-Jeannaises et les Saint-Jeannais à tout âge, et particulièrement les plus jeunes. C'est pourquoi les services municipaux mettent tout en œuvre pour organiser l'accueil des enfants et des familles dans le plus strict respect des règles sanitaires. Leur professionnalisme et leur adaptabilité sont les garants d'un service public de grande qualité, et nous les en remercions.

Cette période inédite et pour certains, anxiogène, a renforcé le besoin d'écoute et de parole au sein des familles. La Municipalité a donc souhaité mettre l'accent sur le soutien aux parentalités qui s'exprime par des actions individuelles ou collectives.

Les jeunes trouveront ainsi des conseils en matière de prévention liée, notamment aux addictions, à l'usage d'Internet et des réseaux sociaux. Les parents bénéficieront d'une écoute, d'un conseil, et quand cela est nécessaire, d'un espace pour faire une pause dans leur quotidien familial.

Ce guide a vocation à vous présenter toute l'action municipale en direction des enfants, des jeunes et des familles. Vous y trouverez tous les renseignements liés à l'accueil de la petite enfance, des enfants et des jeunes adultes, à l'éducation ou aux temps péri et extrascolaires (accueils, aides, loisirs, restauration, accompagnement...), afin d'aborder la rentrée 2021 en toute sérénité.

Nous vous souhaitons à chacune et à chacun d'entre vous, à vos enfants, petits ou grands, une belle rentrée 2021 !



Bruno Espic
Maire de Saint-Jean



Céline Moretto
Première adjointe en charge
de l'Éducation et de la Famille

Saint-Jean, une ville familiale

La Ville de Saint-Jean a signé en 2020, avec la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Garonne, le collège Romain Rolland et la Mission Locale de Haute-Garonne, une Convention Territoriale Globale. D'une durée de 4 ans, elle pose un nouveau cadre partenarial, qui vise à renforcer l'efficacité des actions en direction des habitants d'un territoire.

D'autres partenaires ont travaillé sur un diagnostic partagé : l'Éducation Nationale, Pôle Emploi, la CPAM, le Conseil Départemental avec la Maison des Solidarités, en vue d'élaborer un projet de territoire plus cohérent et plus coordonné, de permettre un meilleur repérage des besoins collectifs de la population.

Ce travail collégial a permis de déterminer les besoins du territoire en termes de modalités d'accueil de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des familles au sens large et de fournir, en partenariat, des réponses structurées et en adéquation avec les besoins. La continuité éducative est visée afin d'éviter les ruptures dans les parcours de chacun.

Ce travail est aussi le fruit de l'histoire de Saint-Jean, qui s'est très tôt engagée dans les dispositifs permettant de soutenir les activités enfance, jeunesse et familles. Il existe ainsi dans la ville une expérience de mise en œuvre de démarche partenariale entre les différents acteurs de l'éducation, permettant de proposer à chaque enfant scolarisé un parcours éducatif cohérent et de qualité.



Le Relais petite enfance de la Ville de Saint-Jean

Le Pôle Petite Enfance accompagne les parents et futurs parents dans la recherche d'un mode d'accueil et facilite leurs démarches. **Un guichet unique** enregistre toutes les demandes des familles résidant à Saint-Jean. Les conditions d'attribution des places pour l'accueil collectif sont priorisées en tenant compte de la situation familiale et professionnelle dans une volonté de mixité sociale.

Une commission d'admission étudie régulièrement les demandes d'accueil de manière anonyme, attribue les places en crèche pour chaque structure et oriente les assistants maternels. Le dossier unique de pré-inscription est à constituer sur rendez-vous dès le 6ème mois de grossesse au :

Relais Petite Enfance

Maison de l'Enfance et de la Famille - 37 bis avenue Lapeyrière

05 32 09 68 32 - petite.enfance@mairie-saintjean.fr

Permanence : mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Nos partenaires

o La Protection Maternelle et Infantile (PMI)

La PMI est un dispositif médico-social du Conseil départemental qui propose des consultations gratuites pour les nourrissons, par un médecin pédiatre et des puéricultrices, aux familles d'enfants de moins de 6 ans.

Maison des Solidarités (MDS)

8 chemin du Bois de Saget - 05 34 25 50 50

Permanence sur rdv : mercredi et jeudi de 9h à 12h

o La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

La Caf propose des services en ligne en ligne pour trouver un mode de garde proche de votre domicile ou de votre travail grâce à une carte interactive, s'informer sur les aides et poser une question sur les modes d'accueil.

Services disponibles sur le site www.mon-enfant.fr.

o Accueil collectif

Les multi-accueil **«Au Pays des Fées»** et **«La Pitchounelle»** accueillent les enfants de deux mois et demi jusqu'à leur entrée à l'école maternelle. **Un accueil régulier, occasionnel et un accueil d'urgence** sont proposés du **lundi au vendredi entre 7h30 à 18h30**.

Le projet éducatif repose sur des valeurs de laïcité, de mixité et d'ouverture vers l'extérieur. Il s'articule autour d'un accueil sécurisant de l'enfant pour accompagner son développement, favoriser sa socialisation et enrichir les liens entre familles et professionnels.

La Ville de Saint-Jean met à disposition les locaux, les équipements techniques et le mobilier nécessaires à leur fonctionnement avec l'aide de la CAF et de la PMI de la Haute Garonne.

La gestion des établissements est déléguée par la ville à la Fédération Léo Lagrange, association à but non lucratif, mouvement d'éducation populaire.



Multi-accueil «Au Pays des Fées»

Directrice : Isabelle Moulet

50 agréments

Place François Mitterrand

05 62 79 56 02

aupaysdesfees@leolagrange.org



Multi-accueil «La Pitchounelle »

Directrice : Marie-Françoise Capel

28 agréments

20 Avenue de Lestang

05 61 74 50 34

lapitchounelle@leolagrange.org

o Accueil individuel

Le Relais Petite Enfance (RPE) est le service municipal de référence pour les parents-employeurs et les professionnels (assistants maternels et garde d'enfants à domicile). Les assistants maternels agréés par le Conseil départemental, accueillent à leur domicile un ou plusieurs enfants.

Lieu d'information et d'orientation, il dispose d'un espace ressources : réglementation du travail (contrat, fiches techniques), métier d'assistant maternel (conditions d'accès et d'exercice), sujets spécifiques liés à la petite enfance (éveil et développement de l'enfant).

Le RPE offre **un espace d'échanges** sur les pratiques éducatives et accompagne les professionnels dans l'exercice de leur métier. Il met à disposition des familles la liste des assistants maternels agréés sur Saint-Jean et les aide dans leurs démarches de parents-employeurs.

Lieu de rencontre et de partage, le RPE propose des ateliers d'éveil variés pour répondre aux besoins de découverte et de socialisation des jeunes enfants.

- **Accueil individuel des parents et des assistants maternels sur rdv.**
- **Accueil collectif des assistants maternels accompagnés des enfants : lundi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h.**
- **Un après-midi «Portes ouvertes» est proposé aux familles et aux assistants maternels une fois par mois le mercredi de 16h à 18h**

Relais Petite Enfance

Maison de l'Enfance et de la Famille
37 bis avenue Lapeyrière
05 32 09 68 32
relais.petiteenfance@mairie-saintjean.fr

o Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)

La MAM «Les Crocs Mignons» est une association qui regroupe des assistants maternels agréés et accueille les jeunes enfants dans un local adapté.

8 rue Auguste Blanqui
09 51 43 41 27
mamlescrocsmignons@gmail.com

Qui fait quoi ?

o La Ville de Saint-Jean

est responsable de la construction, du fonctionnement et de l'entretien des locaux. La Ville effectue les pré-inscriptions scolaires, détermine le budget de l'école (crédits scolaires, matériel, mobilier...) et assure le fonctionnement de la restauration scolaire ainsi que des services péri et extra scolaires. Elle est aussi responsable du personnel ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles).

La Ville propose également tout au long de l'année aux enseignants des actions culturelles et de citoyenneté. Elle met à disposition, même s'il ne s'agit pas d'une compétence obligatoire, des intervenants sportifs (de la GS au CM2) et un intervenant musique (du CP au CM2). De plus, elle finance la location de la piscine de L'Union ainsi que les transports en bus pour permettre aux élèves de s'y rendre. Enfin, elle prête ses installations sportives et propose un trajet en bus aux classes les plus éloignées.

o L'Éducation nationale

assure la nomination des enseignants, leur rémunération et le contenu des enseignements. Saint-Jean dépend de la circonscription de Rouffiac-Tolosan, qui est placée sous la responsabilité de M. l'Inspecteur de l'Éducation nationale. Il est lui-même sous l'autorité du Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale. L'inspecteur de circonscription est le responsable hiérarchique des enseignants. Les directrices des écoles effectuent toutes les tâches administratives et assurent l'animation pédagogique de l'équipe.

o Le Conseil d'école

est l'instance de concertation au sein de l'école, réunissant la direction de l'école, les enseignants, des élus et personnels municipaux et des représentants des parents d'élèves. Il vote le règlement intérieur, participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur toutes les questions intéressant la vie de l'école.

Le territoire de la commune comprend **trois groupes scolaires**, dont l'affectation est déterminée en fonction du lieu de résidence des familles.

Groupe Scolaire Marcel Langer

71 chemin Montrabé

Maternelle (4 classes)

Elémentaire (7 classes)

Directrice : Christine Poulmarc'h

05 32 09 68 05

ce.0312710c@ac-toulouse.fr

Groupe Scolaire Joséphine Baker

Rue des Arbousiers

Maternelle (5 classes)

Directrice : Virginie Taillefer

05 32 09 68 11

ce.0311658j@ac-toulouse.fr

Elémentaire (9 classes)

Directrice : Gratiane Laplace

05 32 09 68 10

ce.0311625y@ac-toulouse.fr

Groupe scolaire Marie-Louise Dissard

Place François-Mitterrand

Maternelle (6 classes)

**Elémentaire (11 classes
dont la classe Ulis)**

Directrice : Corinne Cartier

05 32 09 68 15

ce.0312419l@ac-toulouse.fr

La commune de Saint-Jean accueille une **classe ULIS spécialisée** dans l'accueil d'enfants de différentes communes, en situation de handicap (Unité localisée pour l'inclusion scolaire).

Située à l'école Marie-Louise Dissard, elle accueille au maximum 12 élèves, susceptibles de bénéficier d'un transport adapté mis à disposition par le Conseil départemental.

Inspection de l'Éducation Nationale

Allée des Platanes

31180 Rouffiac Tolosan

05 67 52 40 36

ien31-rouffiac@ac-toulouse.fr

La ville de Saint-Jean a mis en place un ALAÉ (Accueil de Loisirs Associé aux Écoles) dans chaque école de la commune. Il accueille les enfants scolarisés, avant et après l'école, ainsi que le mercredi après-midi. Les ALAÉ sont des accueils de loisirs organisés sur les temps périscolaires.

Le personnel propose des animations et des activités ludiques aux enfants et veille particulièrement à conserver une ambiance sereine et sécurisante. Ces ateliers, menés en cohérence avec les projets d'école, privilégient le rythme de l'enfant et l'invitent, au repos, au jeu et à la lecture.

o Fonctionnement (horaires - rentrée 2021)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30-8h50	ALAÉ MATERNELLE ET ALAÉ ÉLÉMENTAIRE				
8h50-9h00	ACCUEIL PAR LES ENSEIGNANTS				
9h00-12h00	ÉCOLE				
12h00-13h50	ALAÉ et RESTAURATION				
13h50-14h00	ACCUEIL PAR LES ENSEIGNANTS		Accueil ALAÉ sur chaque école de 12h00 à 14h (possibilité de récupérer son enfant entre 13h30 et 14h)		ACCUEIL PAR LES ENSEIGNANTS
14h00-16h15	ÉCOLE			ÉCOLE	
16h15-18h30	ALAÉ		de 14h à 18h30	ALAÉ	

Chaque soir de la semaine, le départ s'échelonne de 16h30 à 18h30. Les parents ne pouvant, exceptionnellement, pas venir chercher leur enfant à l'heure de fermeture devront prévenir le responsable de l'ALAÉ dans les meilleurs délais.

ALAÉ Marie-Louise Dissard

Élémentaire : 06 72 88 89 97

Maternelle : 06 08 26 86 01

alae.dissard@mairie-saintjean.fr

ALAÉ Joséphine Baker

Élémentaire : 06 78 94 88 63

Maternelle : 06 71 27 81 86

alae.baker@mairie-saintjean.fr

ALAÉ Marcel Langer

Élémentaire : 06 79 69 51 96

Maternelle : 06 19 86 26 36

alae.langer@mairie-saintjean.fr

Accueil de loisirs

L'Accueil de loisirs accueille les enfants de 3 à 12 ans. Il fonctionne durant les vacances scolaires, du **lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30**. L'accueil se fait à la journée ou à la demi-journée.

L'Accueil de loisirs propose :

- > des activités de découverte, favorisant l'autonomie (sport, activités manuelles, expression...)
- > des sorties (piscine, cinéma, accrobranche...)

o Séjours

Chaque année, la Ville organise plusieurs séjours thématiques (sport, mer, multi activités ...) pour les enfants de 5 à 11 ans, lors des vacances de Pâques et d'été. L'organisation des séjours 2022 est conditionnée à l'évolution de la crise sanitaire et aux délais de mise en œuvre.

05 32 09 68 12 ou 05 32 09 68 00

accueil.loisirs@mairie-saintjean.fr ou education@mairie-saintjean.fr



3-11 ans

3-11 ans

11-14 ans

+ 14 ans

Famille

Culture et associations

Démarches

Restauration scolaire

Le restaurant scolaire est ouvert à tous les enfants scolarisés sur la commune et inscrits à l'ALAÉ.

Il fonctionne les jours de classe (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi).

Les repas sont préparés et livrés par un prestataire. Les produits frais et en circuits courts sont privilégiés. 20% de produits bio au minimum sont aussi proposés.

Conformément à la loi EGalim, un menu végétarien est proposé chaque semaine (menu à base de protéines végétales pouvant également comporter des œufs ou des produits laitiers).

o Menus

Les menus sont disponibles sur le site internet de la Ville, sur le Kiosque famille ou dans les panneaux d'affichage devant chaque école.

o Allergies

Pour les enfants souffrant d'allergies alimentaires, ou suivant un régime alimentaire lié à une maladie chronique, il est possible de mettre en place un Protocole d'Accueil Individualisé. La ville fournit des repas de substitution uniquement en cas d'allergie au poisson.

Possibilité de fournir un panier repas sous condition, après signature d'un protocole avec la Ville.

Prise en charge par la Ville de certains repas avec éviction (sans viande, sans porc) au tarif habituel.

Pour la mise en place d'un PAI, contacter la Direction de l'école ou le service Restauration scolaire pour connaître les démarches à suivre.

Service Éducation

05 32 09 68 00

education@mairie-saintjean.fr

Plus d'infos sur : www.mairie-saintjean.fr/mes-services/enfance-jeunesse-education/la-cantine



11-14 ans Collège

3-11 ans

3-11 ans

11-14 ans

+ 14 ans

Famille

Culture et associations

Démarches

Qui fait quoi ?

o Le rôle des collectivités territoriales

Le Conseil départemental est chargé de construire, d'entretenir et d'équiper les collèges. Il s'occupe des bâtiments, des transports scolaires, de la restauration, du personnel technique... La Ville participe au conseil d'administration et assure le fonctionnement du gymnase, mis à disposition.

La Ville propose également, en lien étroit avec le collège, des actions culturelles et citoyennes, tout au long de l'année.

o L'Éducation nationale

Pour encadrer les élèves et gérer l'établissement, le collège dispose d'une équipe enseignante, d'une équipe de direction, d'un service vie scolaire, d'un secrétariat administratif, d'une infirmerie.

o Le Conseil d'administration

Instance de concertation, le conseil d'administration du collège vote le règlement intérieur, adopte le projet d'établissement et délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement pédagogique et aux conditions matérielles de l'établissement. Y participent : le chef d'établissement, des représentants de l'administration et du personnel, des élus municipaux et départementaux, des représentants des parents d'élèves et des élèves.

Collège Romain Rolland

Chemin Belbèze

Principale du collège : Dominique Todo

05 61 37 67 00

0311722d@ac-toulouse.fr

Club Ados

Le Club Ados est un service municipal, ouvert pendant les vacances scolaires.

Il propose des actions et projets à destination des collégiens de 11 à 14 ans et accueille également les jeunes, l'été, avant leur entrée en 6ème.

Accueil par journée complète (entre 8h45 et 18h) ou par ½ journée (matin ou après-midi). Repas à fournir par la famille.

Les jeunes sont encadrés par des animateurs diplômés qui proposent diverses activités en tenant compte des demandes de leur public. Des séjours et des sorties ont aussi lieu tout au long de l'année.

Dès le 27 septembre 2021, une équipe d'animateurs socio-culturels assure une présence au sein du collège les jeudis (Maxime et Lisa) et vendredis (Riad et Helen) sur le temps de pause méridienne afin de proposer un temps d'échange et d'encourager les propositions d'ados autour de projets de loisirs, de vacances...

Planning des sorties disponible sur le blog du Club ados : <https://leclubados.wordpress.com/>

06 08 99 26 06 ou 05 32 09 68 00

clubados@mairie-saintjean.fr ou education@mairie-saintjean.fr



+ de 14 ans

o La MJC accompagnatrice de projet

La MJC propose diverses actions en direction des plus de 14 ans.

L'équipe d'animation accompagne les jeunes pour les aider à structurer leurs projets, individuels ou collectifs, selon les objectifs suivants :

- Accueillir les jeunes pour l'accompagnement des projets individuels et collectifs (1er séjour en autonomie, rencontres européennes...)
- Accompagner l'expression culturelle des jeunes et de leurs projets de loisirs
- Organiser des actions citoyennes et participatives
- Favoriser et organiser l'animation locale de jeunesse

Café des Granges

05 32 09 67 63 ou 07 71 13 79 75

jeunesse@mjcstj31.fr



3-11 ans

9-11 ans

11-14 ans

+ 14 ans

Famille

Culture et associations

Démarches

Prévention Médiation

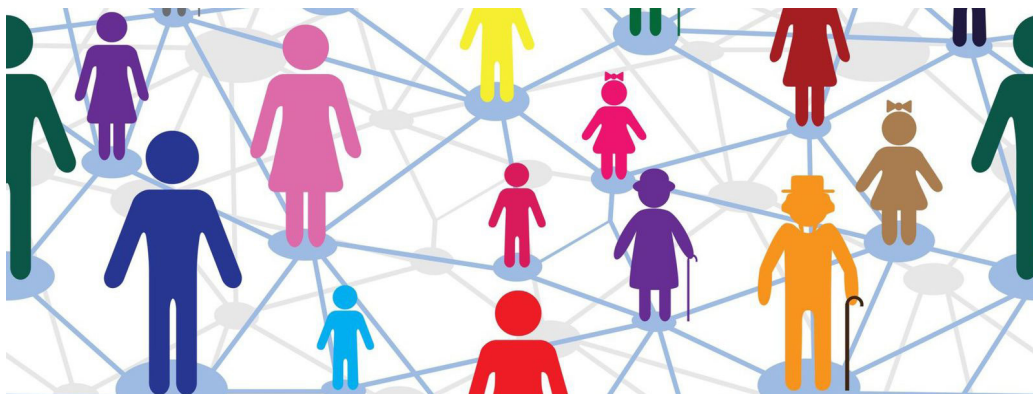
L'équipe spécialisée en Prévention et Médiation de la ville de Saint-Jean s'adresse aux jeunes, en proposant des espaces ressources, de paroles et de prévention des risques : décrochage scolaire, addictions avec ou sans produit, conduites à risque, prévention routière, exclusion scolaire, sociale...

Ces professionnels accueillent les jeunes adultes, adolescents, les jeunes et leurs parents : conseils, informations, orientations et accompagnement individuel ou collectif dans les démarches de raccrochage scolaire, d'insertion professionnelle..., et les projets socio-culturels et sportifs en lien avec le collège, la Maison des Solidarités, la Maison des Adolescents, la Mission Locale, la MJC et les partenaires spécifiques.

Afin d'aider les parents, l'équipe offre la possibilité d'actions de médiation, de régulation du dialogue et de facilitation de l'accès vers les structures spécialisées.

Elle assure une présence de proximité afin d'aller à la rencontre des adolescents, des jeunes. Elle intervient également dans les écoles et au collège (groupes de paroles, accompagnement des difficultés d'ordre psychosocial...)

1 chemin Belbèze (1er étage)
05 32 09 68 35 ou 06 33 09 27 32
prevention.mediation@mairie-saintjean.fr



Accompagnements famille, parentalité

o Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) «La Maison des Couleurs»

Le LAEP est un espace dans lequel familles et professionnels, ensemble, posent et reparent des relations parents-enfants.

Lieu confidentiel et anonyme, La Maison des Couleurs accueille les enfants jusqu'à 6 ans, leurs parents et grands-parents, **le lundi de 15h30 à 18h ; le mardi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h et le jeudi de 9h30 à 12h et 14h à 18h.**

o Espace Écoute Famille

Service innovant d'écoute et d'accompagnement de la parentalité en direction des familles, parents, enfants, grands-parents, rencontrant des difficultés familiales.

Écoute anonyme et confidentielle assurée par une psychologue.

Service gratuit et sur rendez-vous uniquement.

o Accueil Périnatalité (nouveau novembre 2021)

Pour les parents qui attendent ou souhaitent avoir un enfant, ou ceux qui redeviennent parents d'un enfant.

Des échanges en petits groupes sont soutenus par des professionnels experts, pour poser des mots sur des situations complexes.

Tous les **mercredis de 14h15 à 15h30** et tous les **vendredis de 14h15 à 15h30** sur inscription par mail ou téléphone.

Maison de l'Enfance et de la Famille

37 bis avenue Lapeyrière

LAEP : 05 32 09 68 30 / laep.maisondescouleurs@mairie-saintjean.fr

Espace écoute famille : 05 32 09 68 31 / marie.rouhaud@mairie-saintjean.fr

Accueil périnatalité : 06 26 47 31 19

o Ateliers Familles

Divers moments à destination des familles sont organisés :

- café famille « le mercredi, en famille tout est permis ! »,
- cafés débats, ateliers « un temps pour soi »,
- permanences famille sur rdv

Programme disponible sur le site internet de la ville-rubrique les Granges

Café des Granges

33 ter route d'Albi

Emilie Elias : 05 32 09 67 11 - accueil.granges@mairie-saintjean.fr

3-11 ans

3-11 ans

11-14 ans

+ 14 ans

Famille

Culture et
associations

Démarches

Vie socio-culturelle et associative

o Médiathèque-Ludothèque

Ouverte à tous, la Médiathèque-Ludothèque propose un large choix de livres, revues, documents multimédias et jeux. L'accès est libre et gratuit. Les publics sont accueillis dans des espaces conviviaux dédiés à la lecture, au jeu, aux outils numériques...

Un programme d'animations et d'actions culturelles est proposé chaque trimestre. La carte d'adhésion « Les Granges » permet d'emprunter des documents et des jeux pour une durée de trois semaines. Elle donne également accès à une multitude de ressources en ligne : livres numériques, presse, films, musique, formations, conférences, soutien scolaire, jeux...

Médiathèque : 05 32 09 67 50 - mediatheque@mairie-saintjean.fr

Ludothèque : 05 32 09 67 54 - ludotheque@mairie-sainjean.fr

o Café des Granges

Espace participatif de rencontre, de convivialité et d'échanges, le Café des Granges est ouvert à toutes et à tous.

Tout au long de la semaine, l'équipe propose des cafés thématiques qui ont pour vocation de renforcer le lien social et intergénérationnel autour d'ateliers : Café Numérique, Cafés Famille, Café C'Fait Maison, Café Gamer, Café Citoyen, Café Culture, Café Bricole...

Lors des temps d'accueil, vous pouvez venir simplement «faire une pause» mais aussi enrichir cet espace de vos initiatives.

Café des Granges : 05 32 09 68 37 - 06 14 58 14 91 - accueil.granges@mairie-saintjean.fr

o Espace Palumbo

La salle de spectacle est un espace de création et de diffusion qui propose des spectacles tout public et jeune public.

Un programme d'actions culturelles est proposé tout au long de l'année soit dans le cadre des Parcours d'Education Artistique et Culturelle, soit par l'intervention d'acteurs culturels du territoire et métropolitain.

La carte d'adhésion « Les Granges » donne accès au tarif réduit pour les spectacles organisés à l'Espace Palumbo.

Espace Palumbo : 05 32 09 67 41 - culture@mairie-saintjean.fr

o CréaTech, FabLab de la Maison des Jeunes et de la Culture

C'est un laboratoire de fabrication numérique où toute personne, quel que soit son niveau de connaissance, va pouvoir venir tester et fabriquer elle-même tout type d'objets, accompagnée par le Fab Manager (différentes machines disponibles découpe-laser, imprimante 3D, fraiseuse-CNC, brodeuse numérique, découpe-vinyle...).

Créatech : 05 32 09 67 62

o Associations

Le monde associatif est une des richesses locales, permettant à chacun de pouvoir avoir à proximité de son domicile une activité qui contribuera à son bien-être, à son développement personnel, son épanouissement, parfois à son dépassement quand certains s'engagent dans des compétitions !

La Ville de Saint-Jean regroupe près de 80 associations.

Elles contribuent toutes à l'enrichissement de la Ville et proposent une multitude d'activités dans de nombreux domaines : culture, sport, solidarité, animation de la vie locale, handicap, démocratie participative, seniors, éducation famille, environnement...

Associations de parents d'élèves

AIPE - Ecoles Maie-Louise Dissard - aipesaintjean@gmail.com

AIPE - Ecole Marcel Langer - aipemarcellanger@laposte.fr

FCPE - Ecoles Joséphine Baker - fcpepreissac@gmail.com

FCPE - Collège Romain Rolland - college.romain.rolland.fcpe@gmail.com

L'Aide aux devoirs : Espace solidarité - 05 61 74 06 46 - g.taron@libertysurf.fr

Retrouvez la liste de toutes les associations Saint-Jeannaises
sur [www.mairie-saintjean.fr / associations](http://www.mairie-saintjean.fr/associations)

Les démarches enfance-jeunesse

École, cantine, ALAÉ, centre de loisirs et club ados

o Pré-Inscriptions scolaires

Elles concernent les familles de Saint-Jean.

Toute pré-inscription scolaire s'effectue au service Éducation (formulaire téléchargeable sur le site de la mairie, rubrique «scolarité»).

La direction d'école, après pré-inscription par la Ville, procède à l'admission définitive de l'enfant.

Service Éducation

05 32 09 68 00 – education@mairie-saintjean.fr



o Inscriptions aux services péri et extrascolaires (Restauration scolaire, ALAÉ, Accueil de loisirs et Club Ados)

Avant chaque rentrée, pour fréquenter les structures d'accueil, chaque famille doit obligatoirement mettre à jour sur le Kiosque Famille (ou déposer au Service Education) son dossier d'inscription aux activités péri et extra scolaires pour l'année scolaire à venir, à l'aide de son code famille.

Calendrier des réservations, informations sur les modes de réservation aux activités, tarifs sont à retrouver sur le site internet de la mairie : www.mairie-saintjean.fr, rubrique «Kiosque Famille» (pour une 1ère connexion, obtenir son identifiant auprès du service Éducation).

o Paiement

Les factures sont disponibles sur le Kiosque Famille dès réception d'un mail d'information transmis par le service Éducation.

La facture est mensuelle et regroupe toutes les prestations consommées, hors crèches (ALSH, Alaé, cantine, Club Ados). Elle est établie chaque début de mois pour le mois précédent avec un délai de paiement étendu (exemple : facture de janvier à régler avant le 31 mars).

Paiement par carte bancaire

En ligne, via le Kiosque Famille.

Prélèvement automatique et virement

Pour la 1ère demande de prélèvement bancaire : remettre au service Éducation un RIB. Les prélèvements se font automatiquement le 10 du 2ème mois suivant le mois de facturation (exemple : la facture de septembre est prélevée le 10 novembre).

Espèces, chèques, chèques vacances

Chèques libellés à l'ordre du Trésor Public : ils peuvent être déposés au service Éducation.

Chèques vacances : à déposer au service Éducation

NB : Il est interdit de déposer des espèces ou des chèques dans la boîte aux lettres. Ces paiements doivent être remis en main propre au service Éducation, contre délivrance d'un reçu.

Notification aide au temps libre CAF, Comités d'entreprises

Ces réductions sont uniquement possibles pour l'Accueil de loisirs et le Club Ados (pour les vacances scolaires).

Aide financière : les familles rencontrant des difficultés peuvent contacter une assistante sociale à la Maison des Solidarités qui fera le lien avec le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Maison des solidarités

8, chemin du bois de Saget 31240 Saint-Jean
05 34 25 50 50

3-11 ans

3-11 ans

11-14 ans

+ 14 ans

Famille

Culture et
associations

Démarches

o Réservations-annulations

Toutes les réservations et modifications cantines, ALAÉ du mercredi après-midi, ALSH ou Club Ados s'effectuent, sur le Kiosque Famille ou au service Éducation.

Tarifs : Se reporter à la grille de tarifs en vigueur (disponible sur le Kiosque Famille).

Restauration scolaire

Cette inscription se fait en début d'année.

Il est possible de modifier ou d'annuler un repas sans facturation via le Kiosque Famille ou auprès du service Éducation, la veille avant 9h (le vendredi avant 9h pour le lundi).

Toute absence non signalée est facturée.

Pour toute fréquentation irrégulière, la réservation s'effectue sur le Kiosque Famille ou auprès du service Éducation la veille, avant 9 heures.

Lorsque l'enfant est inscrit à la cantine, il est obligatoirement inscrit à l'activité ALAÉ.



ALAÉ matin et soir

Aucune réservation préalable n'est demandée.

Chaque accueil fréquenté est facturé, toute séquence entamée est due.

Pour toute inscription ou modification, contacter directement l'ALAE (mail ou téléphone)

Les modifications matin et soir ne peuvent pas se faire sur le kiosque famille.

o Réservations-annulations

Accueil de loisirs

Inscription directement sur le kiosque famille

Petites vacances :

Annulation sans facturation 15 jours avant chaque début de petites vacances. Passé ce délai, la réservation est facturée sauf sur remise d'un certificat médical au service Éducation (facturation du 1er jour de réservation).

Grandes vacances :

Annulation sans facturation jusqu'au 10 juin pour le mois de juillet et jusqu'au 10 juillet pour le mois d'août. Passé ce délai, la réservation est facturée sauf sur remise d'un certificat médical au service Éducation (facturation des 2 premiers jours de réservation).

Club Ados

Les réservations, modifications ou annulations s'effectuent, soit sur le Kiosque Famille, soit au service Éducation, à des dates précises annoncées par site internet, affichage, mails, blog du Club Ados..., dans les mêmes conditions que l'ALSH.

Service Éducation

05 32 09 68 00 – education@mairie-saintjean.fr

Kiosque Famille

sur le site internet de la mairie : www.mairie-saintjean.fr



Kiosque famille

Calendrier scolaire 2021-2022

VILLE DE
saintjean

	zone C Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles	ACCUEIL DE LOISIRS (Accueil des enfants pendant les vacances scolaires)	
		Dates limites d'inscription	Dates prévisionnelles de fermeture
PRE-RENTRÉE DES ENSEIGNANTS	Mercredi 1^{er} septembre 2021		
RENTRÉE SCOLAIRE DES ÉLÈVES	Jeudi 2 septembre 2021		
VACANCES DE LA TOUSSAINT	Fin des cours : vendredi 22 octobre 2021 Reprise des cours : Lundi 8 novembre 2021	Lundi 4 octobre 2021 18h	
VACANCES DE NOËL	Fin des cours : Vendredi 17 décembre 2021 Reprise des cours : Lundi 3 janvier 2022	Lundi 6 décembre 2021 18h	24 et 31 décembre 2021
VACANCES D'HIVER	Fin des cours : Vendredi 18 février 2022 Reprise des cours : Lundi 7 mars 2022	Lundi 7 février 2022 18h	
VACANCES DE PRINTEMPS	Fin des cours : Vendredi 22 avril 2022 Reprise des cours : Lundi 9 mai 2022	Lundi 11 avril 2022 18h	
VACANCES D'ÉTÉ	Fin des cours : Jeudi 7 juillet 2022	le 10 juin 18h (juillet) le 10 juillet 18h (août)	le 8 juillet les 14 et 15 juillet du 16 au 19 août du 29 au 31 août